



fenaco

Code de conduite

Dans son plan directeur, fenaco adhère aux trois valeurs fondamentales « enracinés, fiables et engagés » et s'engage pour des activités transparentes et responsables, qui se caractérisent par une attitude empreinte d'intégrité.

Le Code de conduite de fenaco y contribue en résumant les principes commerciaux les plus importants en matière de coopération avec les collaboratrices et collaborateurs, les partenaires commerciaux, les autorités, le grand public et d'autres groupes d'intérêts.

Respecter le Code de conduite constitue la base d'une collaboration fondée sur la confiance et le respect mutuel. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de fenaco connaissent le Code de conduite et sont tenus d'en respecter les principes. Les cadres dirigeants ont un rôle particulièrement important à jouer à cet égard, en mettant en pratique les valeurs et les principes commerciaux de fenaco et en veillant à leur respect.

Nous incarnons nos
valeurs au travail



1 Devoir de loyauté

Nous accomplissons le travail qui nous est confié avec soin et agissons toujours dans l'intérêt du groupe fenaco-LANDI.

Ce faisant, nous gardons toujours à l'esprit les intérêts de l'ensemble du groupe fenaco-LANDI et nous nous abstenons d'agir d'une manière qui lui porterait préjudice.

2 Respect des prescriptions applicables

Nous respectons les lois en vigueur ainsi que les prescriptions et règlements internes spécifiques à la branche.

Nos actions sont fondées sur les normes juridiques et les règlements internes en vigueur.

Nous veillons à bien connaître les règles concernant notre activité commerciale et respectons les dispositions légales, les prescriptions spécifiques à la branche et les règlements internes. Le cas échéant, nous signalons d'éventuels besoins de formation à nos supérieur(e)s en temps utile.

Notre comportement garantit un environnement de travail sûr et sain. Nous nous engageons afin de garantir un climat d'entreprise et de travail agréable.

fenaco accorde une grande importance à la santé et à la sécurité de ses collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'à la protection de l'environnement. Elle veille au respect des lois en vigueur dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Nous respectons les mesures prises et contribuons, par notre comportement, à un environnement de travail sûr et sain.

Ensemble, nous veillons à entretenir un climat de respect mutuel et de tolérance au sein de fenaco, ainsi qu'une communication ouverte. Cela nous permet notamment de

prévenir la discrimination, les préjudices, le mobbing, le harcèlement sexuel et les atteintes à la santé de nature physique et psychique. Nos collaboratrices et collaborateurs peuvent à tout moment demander conseil personnellement aux RH ou à un service spécialisé indépendant s'ils ont besoin d'aide dans une situation difficile.

Nous utilisons des règles de collaboration claires et nous vivons nos principes de conduite. Nous créons ainsi un climat de confiance et de partenariat tout en montrant de la reconnaissance.

Nous évitons les conflits d'intérêts et, s'ils surviennent, les signalons en temps utile. Nos donations sont faites de manière transparente et ciblée.

Nous prenons toujours nos décisions commerciales dans l'intérêt du groupe fenaco-LANDI et non sur la base d'intérêts personnels.

Nous évitons les situations qui pourraient compromettre l'objectivité de notre travail. Ce serait notamment le cas si notre activité professionnelle se mettait en conflit avec des intérêts privés de nature personnelle ou financière. Si nous nous retrouvons tout de même dans une telle situation, nous divulguons immédiatement le conflit d'intérêts.

La collaboration partenariale que nous entretenons avec nos LANDI membres et les

membres de ces dernières, les agricultrices et agriculteurs, ne doit pas conduire à l'octroi d'avantages indus.

Nos donations sont toujours faites sans contrepartie et de manière transparente. Dans ce cadre, nous documentons aussi bien l'objectif de la donation que l'utilisation qu'en fait son destinataire.

Nous faisons toujours preuve d'intégrité dans nos relations commerciales, afin que les autres nous perçoivent comme étant dignes de confiance et exemplaires.

Nous incarnons nos
valeurs dans les relations
commerciales



Nous adhérons aux principes de la concurrence loyale.

fenaco s'engage en faveur d'une concurrence loyale et respecte les lois sur la concurrence et les cartels en vigueur.

Nous nous appuyons sur la performance, la qualité et l'innovation pour convaincre et nous nous distançons des pratiques commerciales déloyales.

Nous ne concluons pas d'ententes avec d'autres entreprises qui empêcheraient ou limiteraient la concurrence.

Nous gérons notre position sur le marché de manière responsable. Nous nous abstenons de tout abus qui pourrait nuire à la concurrence. Nous n'empêchons notamment pas d'autres sociétés d'entreprendre ou d'exercer des activités concurrentes (p. ex. en refusant d'entretenir des relations commerciales), nous ne désavantageons aucun partenaire commercial (p. ex. en imposant des prix ou des conditions commerciales inappropriés) et nous n'imposons pas d'obligation d'achat ou de livraison à l'encontre des productrices et producteurs de produits agricoles.

Nous ne pratiquons pas la corruption et ne nous laissons pas corrompre.

fenaco rejette toute forme de corruption. Nous ne pratiquons pas la corruption et ne nous laissons pas corrompre. Cela vaut notamment pour les cadeaux excessifs, les invitations inappropriées, la prise en charge de frais de déplacement inappropriés, les versements de sommes d'argent injustifiés ou l'utilisation abusive de donations ou d'affiliations. Nous ne demandons pas non plus à des tiers de payer ou d'accepter des pots-de-vin.

Nous nous comportons de manière correcte lorsque nous collaborons avec les autorités et nous nous abstenons de toute tentative d'influencer leurs processus décisionnels en leur versant des sommes d'argent inappropriées ou au moyen d'autres actes illicites.

Nous n'octroyons ni ne promettons aucun avantage indu à des partenaires commerciaux dans le but d'obtenir de nouveaux mandats ou de conserver des mandats existants, ni n'acceptons de tels avantages de leur part.

Les cadeaux de courtoisie ou les invitations conformes à des usages reconnus sont licites à l'égard de partenaires commerciaux privés, à condition que cela ne donne ou ne puisse pas donner l'impression d'influencer le destinataire. La valeur maximale de tels cadeaux est de CHF 200.– en Suisse et de EUR 50.– dans les autres pays européens.

En cas de doute, il convient d'obtenir l'accord préalable de la supérieure ou du supérieur.

Nous protégeons les données personnelles, les informations confidentielles et internes à l'entreprise ainsi que les secrets d'affaires et de fabrication.

fenaco protège la sphère privée de ses collaboratrices et collaborateurs, de sa clientèle, de ses fournisseurs et de ses partenaires commerciaux. Nous respectons les principes de la protection des données lorsque nous traitons des données personnelles. Nous n'utilisons des données personnelles qu'à des fins licites prédéfinies et de manière transparente.

Nous traitons les données internes à l'entreprise de manière confidentielle. Nous prenons des mesures de protection appropriées afin de garantir que les personnes non autorisées, tant à l'interne qu'à l'externe, ne puissent pas accéder à ces informations. Nous protégeons les secrets de fabrication et d'affaires et traitons les contrats et la correspondance de manière confidentielle.

Nous incarnons nos
valeurs dans la société
et l'environnement



Nous attribuons nos mandats sur la base de critères objectifs et équitables. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les lois en vigueur, les normes applicables et les principes éthiques en matière de commerce.

Nous nous comportons de manière loyale et fiable vis-à-vis de nos partenaires commerciaux. Nous attribuons nos mandats sur la base de critères objectifs et compréhensibles. Nous respectons le principe du double contrôle. En outre, nous faisons vérifier l'attribution du mandat par une personne qui n'était pas impliquée directement dans le processus d'évaluation.

Nous sélectionnons nos partenaires commerciaux avec soin. Nous vérifions leur identité, le contexte économique dans lequel ils évoluent, ainsi que l'origine et l'utilisation des paiements effectués, afin de nous assurer que les sources dont ces derniers proviennent et les fins qu'ils poursuivent sont légitimes.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les lois et qu'ils connaissent et assument leurs responsabilités vis-à-vis de la société et de l'environnement. Quel que soit le pays dans lequel ils opèrent, nous leur demandons d'adhérer aux principes en vigueur dans le commerce et de les traduire en stratégies, directives et procédures conformes aux obligations fondamentales internationalement reconnues en matière de protection des droits de l'homme et de l'environnement, de respect des normes du travail et de lutte contre la corruption. Nous ne tenons pas compte de partenaires commerciaux qui ne répondent pas à ces exigences.

Nous organisons nos activités commerciales de manière durable sur le plan écologique, social et économique et contribuons au développement durable.

Nous veillons à utiliser les ressources naturelles avec parcimonie et de manière appropriée.

Nous tenons également compte des préoccupations de la société et de celles relatives à l'environnement dans nos activités commerciales et recherchons le dialogue avec leurs parties prenantes.

Nous mettons à profit notre expertise et notre influence dans le cadre de nos relations d'affaires et dans les secteurs dans lesquels nous sommes actifs afin d'identifier les impacts négatifs sur la société et l'environnement et de les prévenir ou de les atténuer au moyen de mesures efficaces.

Nous signalons les infractions au Code de conduite.

fenaco promeut une culture qui encourage chacune et chacun à signaler ouvertement les infractions. Nous prenons au sérieux les éventuelles infractions au Code de conduite ou à d'autres prescriptions.

Nous signalons les cas de manquements à nos supérieur(e)s, aux RH responsables ou au Service central de compliance. En cas d'atteinte à l'intégrité personnelle sur le lieu de travail, un service spécialisé indépen-

dant se tient à disposition en plus des RH. Pour toute autre infraction à la compliance, fenaco met à disposition le portail de signalement fenaco, qui permet aussi d'effectuer des signalements anonymes.

Les indices d'infractions et d'irrégularités sont soigneusement examinés. Les collaboratrices ou collaborateurs qui effectuent des signalements de bonne foi sont protégés contre toute conséquence négative.

Nos cadres dirigeants ainsi que le Service central de compliance sont à votre disposition pour tout renseignement ou toute question concernant le respect ou l'interprétation du Code de conduite.

fenaco Genossenschaft

Erlachstrasse 5, 3001 Bern

+41 58 434 00 00

info@fenaco.com

www.fenaco.com